

Compte-rendu de la réunion ordinaire du Comité Social et Economique de Keolis Littoral du mercredi 24 mars 2021

PERSONNES PRÉSENTES :

Identité

Qualité

<u>Pour la direction</u>	
Mme Pascale NAYRAC	Présidente du CSE
Mme Nolwenn ROUAUX	Responsable Ressources Humaines
Mme Carine CHARDONNET	Responsable Exploitation
<u>Les membres titulaires élus</u>	
M. Claude LE GOT	Titulaire CGT
Mme Marie-Anne GRONDIN	Titulaire CGT secrétaire
Mme Sandrine LANGLOIS	Titulaire CGT Trésorière
Mme Sophie MAINGUENAUD	Titulaire UNSA
Mme Aline CASTELLER	Titulaire UNSA
M. Franck HUCHIN	Titulaire UNSA
M. Cédric LOISON	Titulaire UNSA
M. Patrick SARRADE	Titulaire FO
M. Jean-Philippe VERRET	Suppléant CGT

PERSONNES ABSENTES ET EXCUSEES:

Identité	Qualité

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion ordinaire du 20.01.2021

Par vote 8 avis favorables.

Il est à noter :

- que pour la dotation des vêtements, la commande est faite mais le temps d'attente des livraisons est très long. Concernant le choix, c'est soit la parka ou la doudoune avec manches et la doudoune sans manches.
- concernant la station de lavage du dépôt de la Rochelle : en attente de la réponse de la RTCR et en négociation aussi avec TRANSDEV.
- concernant la modification de l'arrêt d'Angliers, il n'y a pas eu de suite car le Maire pense que l'arrêt ne pose pas de problème.
- concernant la 1204, commencer le service à Longèves et non à Sérigny sera plus prudent car cela éviterait de traverser la Route Nationale. Une proposition est en cours avec la Région pour la rentrée de Septembre.

2. Présentation des accidents du travail

Un seul accident depuis la dernière réunion. Il est survenu au Local technique à Loix. Le conducteur n'a pu ouvrir la porte donc il l'a escaladé et s'est fait mal au dos. Il n'y a pas eu d'arrêt mais pour que ça ne se reproduise plus, une bombe de dégrippant sera mise dans la Zoé.

3. Présentation des anomalies EAD

Il n'y a pas eu d'anomalie supplémentaire. Concernant les 5 anomalies EAD, une enquête a été faite. 4 étaient une anomalie du système. Concernant le 5ème, ça a donné suite à un entretien disciplinaire suivi d'une sanction pour un incident survenu le 01/01/21 le matin. Il n'y a pas eu de démarrage à l'arrière, mais un service n'a pas été réalisé et le conducteur n'a pas prévenu l'exploitation.

Pour information, un licenciement a été fait sur le dépôt de Saintes car le conducteur a perdu son permis avec sa voiture personnelle et il n'en a pas informé immédiatement l'entreprise. L'information a été fournie par la Gendarmerie.

A noter que des contrôles de stupéfiants et d'alcoolémie seront faits par l'entreprise prochainement dans les différents dépôts.

4. Situation de l'emploi (effectifs, activité partielle, offre d'emploi)

175 salariés inscrits et 19 embauches depuis le début de l'année. Il y a 15 intérimaires. Il faut savoir que le taux d'absentéisme est très élevé sur le début de l'année.

Concernant l'activité partielle, 21 h pour les sédentaires sur le mois de décembre. Il n'y a pas eu d'activité partielle pour le mois de janvier.

Le recrutement du Responsable de groupe est géré par Manpower qui prendra contact avec tous les salariés qui ont postulé.

Sur l'emploi, 3 passages en temps complet à partir du 26/04.

5. Analyse de l'absentéisme

Sur l'absentéisme, le taux est de 11 % à fin février. Le taux est très élevé sur la maladie de longue durée et sur les courts arrêts le taux est très faible.

6. Présentation des roulements temps complets à Surgères

Suite à la modification des services concernant la dernière demande de dérogation d'amplitude, les membres du CSE avaient demandé de faire tourner le service sur tous les conducteurs à temps complet. Ce roulement sera mis en place à partir du retour des vacances d'avril.

7. Présentation des roulements de Saint-Martin de Ré sans la navette de Sainte-Marie

Le but est de pouvoir mettre en service le véhicule au gaz sur la navette de Sainte-Marie sachant que le ravitaillement du véhicule est sur la Rochelle.

Il y aura aussi des modifications sur le TAD à la mi-saison (mise en place du projet au retour des vacances d'avril).

Donc, on passe en 2 zones TAD du lundi au samedi avec un créneau de 3 heures pour chaque zone. Sur le créneau de 3 heures, on a pris une hypothèse d'une heure de TTE qui correspond aux réservations.

8. Information consultation sur le changement de prestataire Plan Epargne Entreprise

Il s'agit du changement de prestataire concernant le versement de la participation salariale et de l'intéressement. L'organisme gestionnaire sera Natixis.

Concernant le changement, les fonds bloqués à Esalia seront transférés dans un second temps. Concernant le versement ou blocage de la participation du salarié cette année, cela se fera par le biais de Natixis. Une information sera envoyée par Natixis aux salariés par mail ou par courrier.

Par vote : 8 avis favorables.

9. Questions diverses

Une personne de Bordeaux viendra au CSE afin d'aider à faire la synthèse des comptes le 28/04/21 et la présentation des comptes se fera au mois le 26/05/21.

La date de la commission intéressement est proposée pour le 05/05/21 à 9h30.

La date de l'Assemblée Générale est fixée le 26/05/21 à 16h30.

Concernant le calendrier de paie , il va y avoir 3 quatorzaines au lieu de 2 pour le mois mars. Une note corrective sera faite.

Le temps décompté de la grève, on est bien au réel de la journée initialement prévue qui est déduite.

Question : Comment se fait-il que nous montions sur l'agglomération de Saintes des élèves qui ne sont plus scolarisés avec des cartes scolaires où ils ont 8 ans sur la photo et que nous n'avons pas de moyen de vérifier si la carte est encore bonne, alors que pour nos enfants nous sommes obligés de payer un abonnement scolaire.

Réponse : Il s'agit des cartes Bus Saintes. C'est un contrat entre la Région et la Bus Saintes. C'est impossible que les cartes ne puissent pas être à jour car elles ont été refaites en 2018. Néanmoins, l'entreprise ne peut vérifier si les cartes sont valides à la montée car il ne s'agit pas de la même billettique. Le seul moyen est de noter les noms des cartes suspectes.

Question : L'entreprise pourrait-elle remonter l'information concernant le chien du chef de sécurité du dépôt de la Rochelle ? En effet, le chef de sécurité laisse son chien en liberté au dépôt, dans les vestiaires et les sanitaires. Cela pose des problèmes pour les conducteurs qui souhaiteraient accéder aux sanitaires.

Réponse : A revoir avec Tardet.

Question : Lorsqu'il y a des nouveaux conducteurs dans les dépôts, serait-il possible que l'accompagnement à la conduite ne soit fait que par le référent et non pas par les conducteurs ?

Réponse : A revoir avec les référents.

Question : Pourrait-on avoir le bon tracé de la ligne 2E, car il existe 3 versions (tracé du conducteur, tracé de Zenbus et tracé affiché sur le tableau de déviation).

Réponse : A vérifier le bon tracé.

Question : Pourquoi sur la ligne 1500, retour de Bourcefranc le soir, n'est-elle plus flexo ?

Réponse : A vérifier car c'est parfois la Région qui a supprimé le flexo.

Question : La ligne retour La Rochelle–Rochefort de 18h30 pourrait-elle devenir flexo car il n'y a jamais personne dans sur cette ligne ?

Pas de réponse.

Question : La note RPI 1340, concerne-elle tous les RPI ?

Réponse : C'est une information générale, pour que les problèmes rencontrés soient remontés plus rapidement.

10. Questions à la Direction

1. Que devient le dépôt de Marennes ?

Réponse 1 : Les cars ont été déplacés. Les véhicules vont être à un autre emplacement sur le parking de l'hypermarché U, mais il y aura des contraintes car l'hypermarché souhaite récupérer le parking pendant l'été. Pour les coupures et le lavage, les conducteurs le font en général aux dépôts de Saintes et de Rochefort.

2. Y aura-t-il des conséquences concernant la participation annuelle pour les salariés en arrêt maladie et en activité partielle ?

Réponse 2 : La participation est liée au prorata du salaire, donc si la personne était en arrêt maladie, il y aura un impact.

Par contre, concernant l'activité partielle, il n'y aura pas d'impact.

Pour information, il faut se reporter à la note du 25/03/20 précisant les conditions concernant la répartition salariale et les congés.

3. Comment sont calculées les heures supplémentaires pour les salariés sédentaires ?

Réponse 3 : Au niveau des salaires sédentaires, il y a plusieurs statuts donc pas la même base de calculs.

- les employés, les ouvriers ont une base de 35 h donc toute heure travaillée au-delà des 35 h est une heure supplémentaire. Concernant les ouvriers, s'il y a des heures supplémentaires elles sont payées après validation des heures par leur responsable.

- les agents de maîtrise sont sur une base de 37,5 h hebdomadaire et avec des RTT, donc les heures supplémentaires sont déclenchées au-delà de 37,5 h. En général, les agents n'ont pas d'heures supplémentaires et si c'est le cas ils les récupèrent. Par contre les heures entre 35 et 37,50 sont transformées en RTT.

4. La navette de la Flotte se dégrade de plus en plus à cause des dos d'âne hors norme sur le parcours. L'entreprise aurait-elle la possibilité d'intervenir auprès de la municipalité afin de mettre ces dos d'âne aux normes ?

Réponse 4 : Le problème a été déjà vu avec le Département. En attente pour le moment mais s'il n'y a pas de réponse, une autre relance sera faite.

5. Pourrait-on créer un coin fumeur dans l'entreprise ?

Réponse 5 : Il s'agit du dépôt de Rochefort. C'est pour éviter que les salariés fument aux portes d'accès. Il s'agit plutôt de déterminer une zone de fumeur pour éviter de fumer à proximité des bâtiments.

6. Pourrait-on signaler à nouveau les conducteurs pour qu'ils laissent leur véhicule allumé sur leur place de parking et non devant les bâtiments lors de leur prise de service ?

Réponse 6 : Une note sera à nouveau faite.

7. Pourrait-on avoir des casiers pour les conducteurs au dépôt de Saint-Sauveur ?

Réponse 7 : Il faudra trouver un emplacement dans le dépôt et une commande sera faite.

8. Quand se fera la mise en place des mécaniciens dans les dépôts ?

Réponse 8 : Concernant le dépôt de la Rochelle, il faudrait mettre en place une permanence. Concernant le dépôt de Surgères et de Saint-Sauveur, il y a un mécanicien régulièrement au dépôt. Concernant Saintes, il y a en a permanent.

9. Quand est-ce que les plannings à la quatorzaine seront distribués ?

Réponse 8 : Cela a été fait cette semaine.


10. Pourquoi nous n'avons pas été informés que M. Olivier THOMAS était positif au Covid-19 ?

Réponse 8 : toutes les démarches ont été faites, il n'y avait pas eu de cas contact au sein de l'entreprise.

11. Quand allez-vous payer les heures d'activité partielle de la Région ?

Réponse 8 : Concernant le complément de rémunération de heures d'activité, la Région a défini les principes du maintien des services qui n'ont pas été effectués. Un avenant est en cours de rédaction afin d'acter tous ces principes. Il sera voté en commission permanente le 15/05/21. Donc tant qu'il n'y aura pas d'avenant signé, il n'y aura pas de versement.

GRONDIN Marie-Anne



Secrétaire

Pascale NAYRAC



Présidente